

des Princes &c. Juillet 1772. 9

le Conseil, qu'il falloit trancher la tête au premier qui seroit d'avis de souscrire à la demande de l'Empereur.

Le Roi Charles IX. ne prit encore que le titre de Protecteur en 1570: il étoit venu à Metz pour faire publier un Edit qui défendoit l'exercice de la Religion prétendue réformée.

Henri IV. y vint aussi en 1603 pour réconcilier le Gouverneur avec les Bourgeois, entre lesquels il y avoit des broüilleries.

Il suffira de rapporter l'Edit qui suit, pour prouver quels étoient les sentimens de ce grand Roi pour la Ville de Metz, & pour les Messins. C'est le plus beau titre dont ils puissent se glorifier.

"HENRI &c. Si nos Prédécesseurs Rois de France ont eu quelque sujet & occasion de prendre en leur protection nos très-chers & bien-aimés *les Etats* de la Ville de Metz & du Pays Messin, pour s'être franchement & librement jettés entre leurs bras, non à autre intention que de leur rendre tout devoir & service, & subir leur obéissance, combien devors - Nous embrasser volontairement leur conservation, s'étant pendant le tems le plus calamiteux qui se soit jamais reconnu en ce Royaume, maintenus fermes en notre puissance, n'en ayant voulu reconnoître ni subir autre, combien que le desordre fut tel parmi nos Sujets mêmes, qu'il sembloit à l'exemple de la plupart d'iceux, la porte & chemin leur être, sans reproche, ouverts pour s'en distraire; & d'autant plus ont témoigné leur ferme fidélité à cette Couronne, que pendant cet orage, la nécessité reconnue manifeste en nos affaires, ne Nous pouvant permettre de
subvenir